

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement 1.11.1991	Date de révision 1.1.2001	Date de mise en application 1.11.1991
1. Dénomination de la fonction  <b>Technicien/technicienne enquêteur-trice / inspecteur-trice - OTC</b>		Code fonction 1.03.017	
2. Mission Effectuer des études sectorielles d'organisation de la circulation et rechercher des solutions à l'effet de promouvoir des conditions optimales de sécurité routière.			
3. Description des activités principales La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier sur dossier et sur le terrain, des requêtes en matière de circulation, de signalisation et de parcage;</li> <li>- inspecter l'aménagement ou l'installation existants, prendre des mesures et exécuter des relevés sur le terrain;</li> <li>- prendre des informations, analyser et reporter des données relatives à la réalisation ou à la transformation d'aménagements routiers;</li> <li>- établir des projets routiers et leur signalisation;</li> <li>- prendre les décisions qui s'imposent, afin d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic en fonction des travaux prévus;</li> <li>- contrôler et surveiller les ordres donnés aux entrepreneurs, ingénieurs et architectes;</li> <li>- établir des rapports de dénonciation lors du non-respect des instructions, débouchant sur une contravention;</li> <li>- participer à des séances de travail et diverses réunions dans le cadre des études en cours, notamment avec les représentants de communes, d'associations et d'entreprises, ainsi que communiquer des directives aux collaborateurs de bureaux privés ou d'entreprises;</li> <li>- suivre régulièrement le traitement des affaires à charge et informer les demandeurs sur l'évolution des dossiers;</li> <li>- rédiger des rapports circonstanciés relatifs aux affaires traitées;</li> <li>- exécuter d'autres tâches administratives et techniques à la demande de la hiérarchie.</li> </ul> <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diplôme de technicien ET en génie civil ou branche apparentée;</li> <li>- connaissance de la législation routière (LCR) et de la signalisation routière (OSR) qu'il est possible d'acquérir dans le poste en qualité de technicien ET en génie civil.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	G	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	36	8	41	Total 128